

Le 31 mai 2020

PROCOLE DE REPRISE du TENNIS au TCLP

EXCLUSIVEMENT SUR LES COURTS DE POMPONNE

Un Permanent « COVID19 » enseignant ou un permanent du club sera présent pendant les heures d'ouverture pour s'assurer du respect des règles de protection de chacun.

RÉSERVATIONS DE COURTS

- Chaque joueur devra signer et accepter les conditions via le formulaire en ligne.
- Les droits de réservation sur Balle Jaune ne seront ouverts qu'à ceux qui auront retourné le formulaire.
- Les réservations sont obligatoires et devront se faire sur Balle Jaune 24h à l'avance de manière à pouvoir organiser les permanences.
- Les plages réservables seront un peu modifiées dans un premier temps, de 10h à 21H.
- Les doubles ne sont pas autorisés.

AVANT DE JOUER

Du gel Hydroalcoolique sera à votre disposition sur la terrasse du club house

- Cela va (presque...) de soi, mais nous vous demandons de ne pas vous rendre sur les courts si vous présentez des symptômes du CoViD 19 !
- Pour limiter le passage dans l'enceinte du site nous demandons aux accompagnateurs de ne pas passer au-delà du petit pont d'accès.
- Les points d'eau habituels, club house, toilettes, ne seront pas accessibles.
- Les joueurs doivent arriver en tenue de tennis et avec leur propre matériel (raquette, balles, serviette, bouteille d'eau, gel hydroalcoolique et gants).
- Les joueurs doivent se laver les mains ou utiliser leur gel hydroalcoolique.



- Pour éviter que les joueurs ne se croisent lors des changements de créneaux horaires, il leur est demandé d'entrer individuellement sur le court, d'arriver à l'heure exacte de réservation et de quitter le court 5 minutes avant la fin de la séance.

SUR LE COURT

- Chacun des joueurs apportera sa propre boîte de balles.
- Chaque balle sera marquée d'un signe distinctif. Chacun servira uniquement avec ses balles marquées. En aucun cas un joueur ne touchera avec la main une balle appartenant à son partenaire.
- Les règles habituelles de distanciation sociale minimum de 2 mètres doivent être respectées.
- Lors des changements de côté, les joueurs passent de part et d'autre du filet, dans le sens des aiguilles d'une montre, pour ne pas se croiser.
- La poignée de main à la fin de la partie n'est pas autorisée. Un signe de la main ou de la raquette peut la remplacer.

AVANT DE QUITTER LE COURT

- Nous vous demandons de consacrer les 5 dernières minutes de votre plage de réservation à la préparation du court pour les personnes suivantes, essentiellement le passage de désinfectant (produit désinfectant, papier et/ou lingettes seront présents sur la terrasse du clubhouse) sur la bande du filet et sur les poteaux de simple si vous les avez manipulés.
- Vous devez passer le filet sur le court en terre battue à l'issue de la séance et désinfecter la corde que vous avez touché.
- Il faudra également nettoyer les poignées de portes si jamais vous les avez manipulées.
- Une poubelle sera à disposition au niveau de la terrasse du clubhouse pour disposer des déchets éventuels.



ENSEIGNEMENT

- Seuls les cours individuels, encadrés par un enseignant, diplômé d'État et à jour de sa carte professionnelle, sont autorisés.
- Dans le cadre des cours individuels, l'accompagnateur dépose le joueur (enfant) devant le club et le récupère à la fin du créneau horaire (il ne reste pas pour regarder les séances).
- Si l'enseignant fournit les balles, l'élève ne doit pas ramasser la balle avec les mains. Seul l'enseignant est habilité à le faire. L'élève lui renvoie alors les balles avec la raquette ou le pied. Dans ce cas, l'entraînement au service n'est pas autorisé.

NON-RESPECT DU PROTOCOLE

Nous sommes un petit Club, nous nous connaissons tous pour la plupart. Ce protocole n'a pas pour but de « policer » nos installations, le seul but est de limiter au maximum les risques pour les autres adhérents, leur famille ainsi que pour les permanents présents sur le site. Sans ces derniers, pas de reprise possible...

IL EST DONC EVIDENT QUE TOUT MANQUEMENT FLAGRANT AUX POINTS QUE NOUS AVONS ENUMERES ICI FERA L'OBJET D'UNE SUSPENSION D'ACCES AUX COURTS POUR LA DUREE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE.

Des contrôles peuvent être diligentée par la police municipale. Tout manquement aux mesures mises en place pourrait conduire à la fermeture des terrains.

Ce protocole Fédéral peut sembler lourd et éloigné de la convivialité à laquelle nous sommes habitués mais c'est une condition incontournable, probablement temporaire, à la reprise de notre activité. Merci à chaque adhérent de le respecter scrupuleusement et de faciliter la tâche des permanents qui donnent de leur temps pour garantir l'ouverture du site.

Bonne reprise à tous ! Amusez-vous bien.

